



L'ÉVALUATION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Informations pour élèves et parents



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de la formation professionnelle



Année scolaire

2019 / 2020

PERSPECTIVES

La réussite du DT permet de choisir entre quatre possibilités :

**DT
RÉUSSI**



Vie active



Rejoindre une entreprise et exercer le métier ou la profession appris(e).



Brevet de maîtrise



Commencer à travailler dans une entreprise tout en continuant de se former pour obtenir le brevet de maîtrise.



Passerelle ESG



Accéder à l'enseignement secondaire général, en principe en classe de 2^e, en vue de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires générales.



BTS



Commencer des études supérieures dans la spécialité pour obtenir un Brevet de technicien supérieur (BTS).



ÉVALUATION CHIFFRÉE

Exemple de calcul de la note
d'un module :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de la formation professionnelle



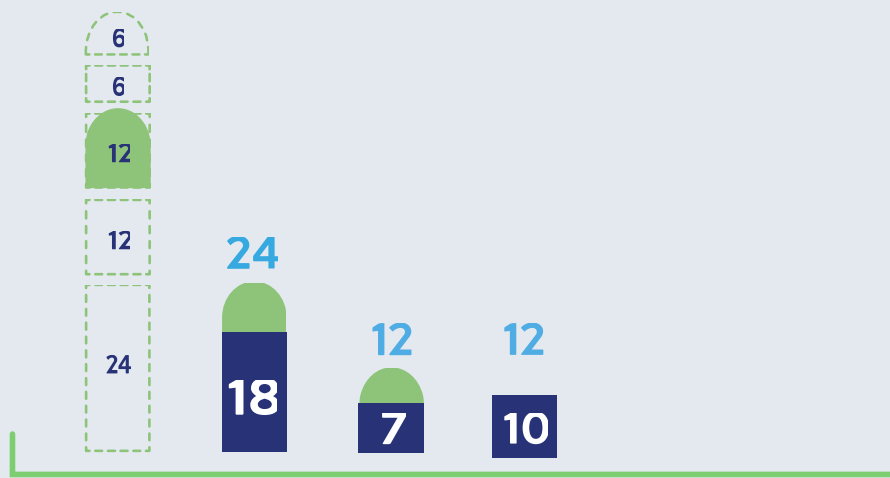
ÉVALUATION CHIFFRÉE

Exemple de calcul de la note
d'un module :



ÉVALUATION CHIFFRÉE

Exemple de calcul de la note
d'un module :



COMPÉTENCES



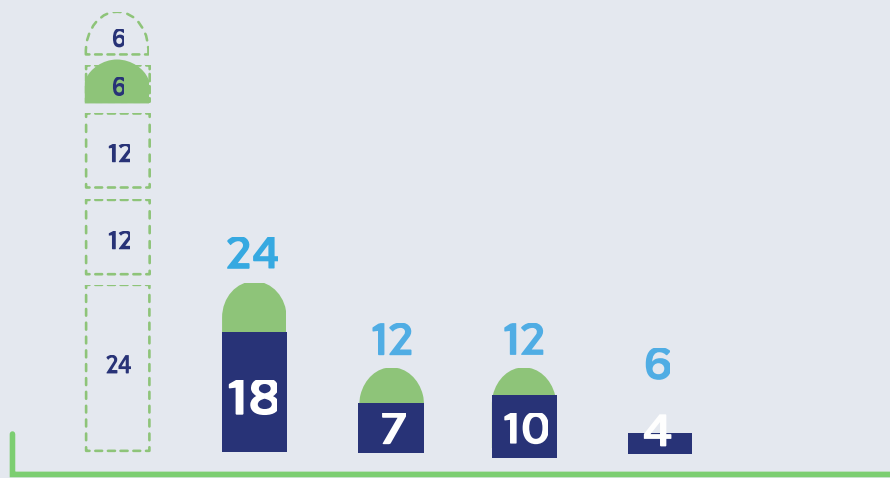
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de la formation professionnelle



ÉVALUATION CHIFFRÉE

Exemple de calcul de la note
d'un module :



COMPÉTENCES



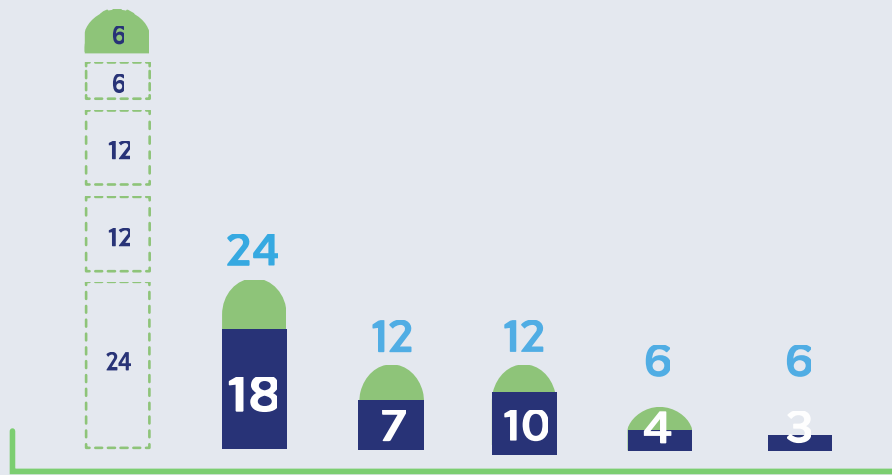
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de la formation professionnelle



ÉVALUATION CHIFFRÉE

Exemple de calcul de la note
d'un module :



COMPÉTENCES



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
de l'Enfance et de la Jeunesse

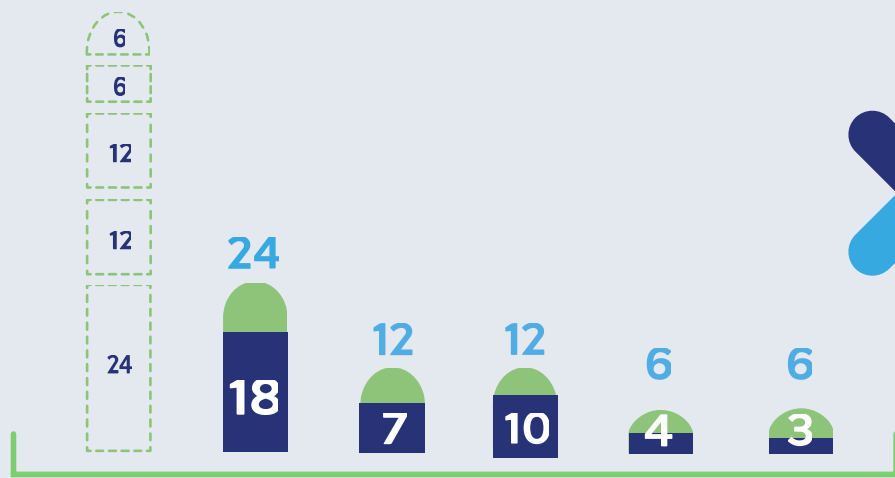
Service de la formation professionnelle



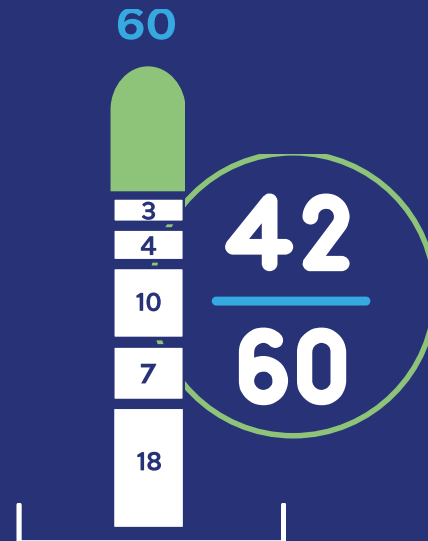
$$\frac{3}{6}$$

ÉVALUATION CHIFFRÉE

Exemple de calcul de la note
d'un module :



COMPÉTENCES



NOTE
DU MODULE



ÉVALUATION CHIFFRÉE

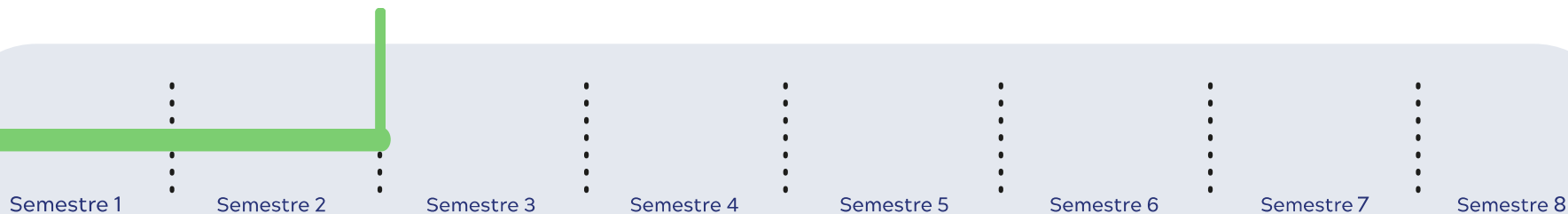
Points & mentions (en fin de formation) :



52	–	60	>	EXCELLENT
48	–	51	>	TRÈS BIEN
40	–	47	>	BIEN
36	–	39	>	ASSEZ BIEN
30	–	35	>	SATISFAISANT
20	–	29	>	INSUFFISANT
01	–	19	>	GRAVEMENT INSUFFISANT

PARCOURS DE L'ÉLÈVE : FORMATION DT DE 4 ANNÉES

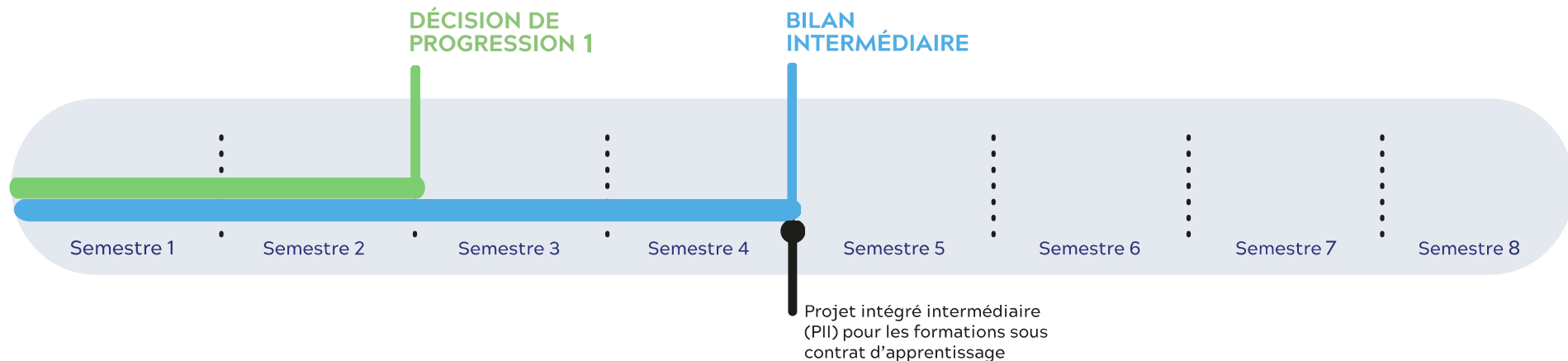
DÉCISION DE PROGRESSION 1



DÉCISION DE PROGRESSION 1

La décision de progression 1 est inscrite au bulletin. Elle porte sur **tous les modules obligatoires de la première année** de la formation (à l'exception des modules de stage). Elle est positive si : le nombre de modules obligatoires non réussis est inférieur ou égal au **seuil d'échec** calculé lors du bilan intermédiaire ; le nombre de modules obligatoires non réussis de l'enseignement professionnel est inférieur ou égal au **seuil d'échec** calculé lors du bilan intermédiaire ; **tous** les modules fondamentaux ont été réussis (à l'exception d'un seul module fondamental figurant au programme du 2^{ème} semestre. Ce module doit être rattrapé au cours de l'année suivante).

PARCOURS DE L'ÉLÈVE : FORMATION DT DE 4 ANNÉES

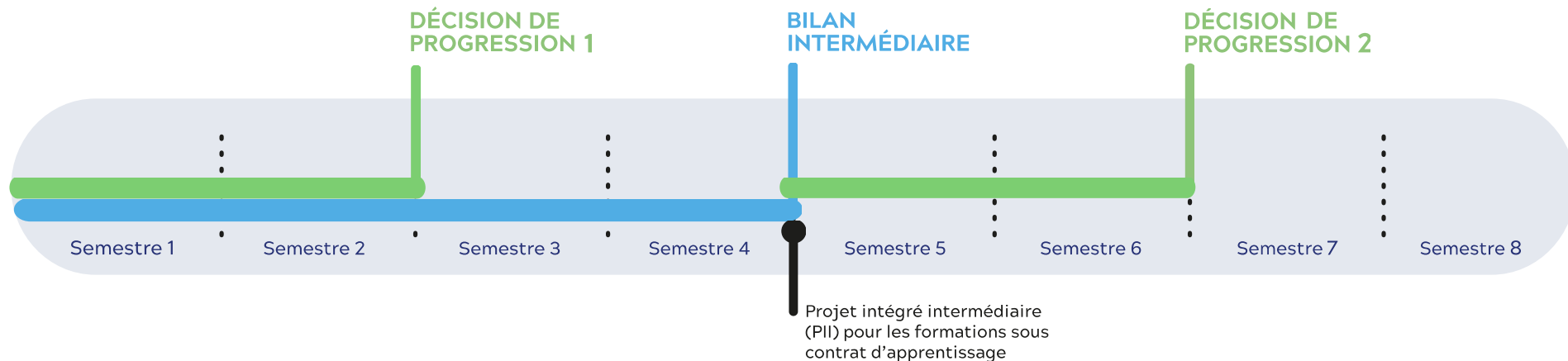


BILAN INTERMÉDIAIRE

Le bilan intermédiaire est une décision de promotion inscrite au bulletin. Il porte sur **tous les modules obligatoires de la première et deuxième année** de la formation (à l'exception des modules de stage).

Il est réussi si : au moins **90 %** des modules obligatoires ont été réussis ; au moins **90 %** des modules obligatoires de l'enseignement professionnel ont été réussis ; aucun module complémentaire n'est inférieur à 20 points ; **tous** les modules fondamentaux ont été réussis. Lorsque le bilan intermédiaire est réussi, les modules complémentaires non réussis ne doivent pas être rattrapés et ne sont pas comptabilisés pour les prochaines décisions du conseil de classe.

PARCOURS DE L'ÉLÈVE : FORMATION DT DE 4 ANNÉES

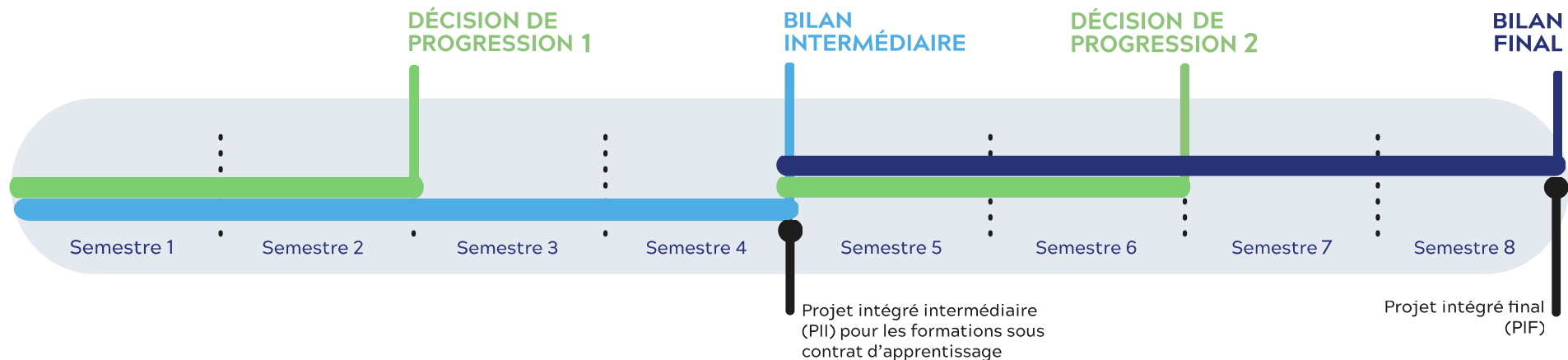


DÉCISION DE PROGRESSION 2

La décision de progression 2 est inscrite au bulletin. Elle porte sur **tous les modules obligatoires de la troisième année** de la formation (à l'exception des modules de stage et du projet intégré intermédiaire).

Elle est positive si : le nombre de modules obligatoires non réussis est inférieur ou égal au **seuil d'échec** calculé lors du bilan final ; le nombre de modules obligatoires non réussis de l'enseignement professionnel est inférieur ou égal au **seuil d'échec** calculé lors du bilan final ; **tous** les modules fondamentaux ont été réussis (à l'exception d'un seul module fondamental figurant au programme du 2^{ème} semestre. Ce module doit être rattrapé au cours de l'année suivante).

PARCOURS DE L'ÉLÈVE : FORMATION DT DE 4 ANNÉES



BILAN FINAL

Le bilan final porte sur tous les modules obligatoires des troisième et quatrième années de la formation (à l'exception d'un module de stage et du projet intégré intermédiaire).

Il est réussi si : au moins **90 %** des modules obligatoires ont été réussis ; au moins **90 %** des modules obligatoires de l'enseignement professionnel ont été réussis ; aucun module complémentaire n'est inférieur à 20 points ; les modules fondamentaux ont été réussis (à l'exception d'un seul module de stage).

La réussite du bilan final autorise l'élève à participer au **projet intégré final (PIF)**.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de la formation professionnelle

Pour en savoir plus :

Weitere Informationen:

For further information:

Fir méi Informatiounen:

Para mais informações:

www.men.lu

www.eduboard.lu

www.beruffer.anelo.lu

www.mengschoul.lu

2019 / 2020

DT



professionnel.men.lu